



## Séparation a l'amiable devant un juge

Par **celine1289**, le **30/05/2011** à **11:02**

Bonjour,

Je vivais en concubinage avec mon fillancé. Nous avons eu un enfant ensemble (il a actuellement 16 mois). J'ai quitter le domicile ou nous habitions et suis reparti chez mes parents. Je suis aller chercher un dossier pour la garde de notre bébé. Ma question est la suivante :

Si mon ex fillancé signe le document pour le mode de garde du bébé, peut il l'enmener sans que j'ai de probleme (si par exemple il ne le ramene pas)?

Ou faut il mieux attendre d'etre passer devant un juge?

En attente de votre réponse.

PS : Le bébé est a son nom

Par **mimi493**, le **30/05/2011** à **22:41**

[citation]Le bébé est a son nom [/citation] vous en parlez comme si c'était une voiture, un meuble ou un chien. Evitez ça devant le juge

Vu que vous ne semblez pas avoir confiance (vous redoutez qu'il ne ramène pas l'enfant), ne lui confiez pas. Acceptez seulement qu'il vienne la voir chez vos parents et en votre présence